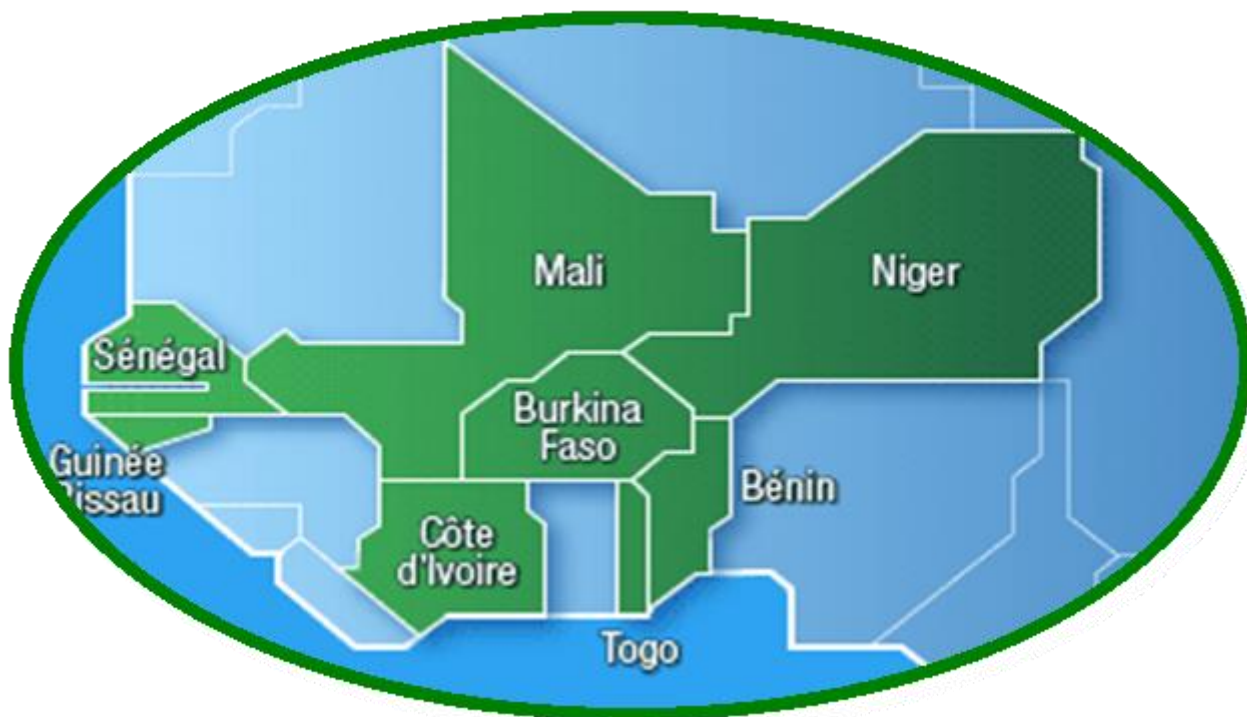


UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission



Direction de la Stratégie et de
l'Évaluation



CONFÉRENCES DE L'INTEGRATION, 5^{ème} EDITION

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE

**Thème « Réalités actuelles et défis de la libre circulation des
personnes et des biens dans l'espace UEMOA »**

Ouagadougou, 05 juillet 2018

I. INTRODUCTION

La cinquième édition des « Conférences de l'intégration » s'est tenue le jeudi 05 juillet 2018 à Bravia Hôtel, à Ouagadougou et a porté sur le thème « **Réalités actuelles et défis de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace UEMOA** ». En effet, la Commission de l'UEMOA, depuis sa création, n'a cessé de travailler pour supprimer les entraves à la libre circulation des personnes et des biens dans notre espace communautaire. Malgré les efforts déployés à travers l'adoption de textes et d'interventions de terrain, la mise en œuvre et l'effectivité des dispositions du Traité de l'UEMOA relatives à la libre circulation des personnes et des biens, tardent à se réaliser.

Se posent alors une série de questions mises au cœur de l'édition 2018 des Conférences de l'intégration : (i) quelles sont les réalités actuelles lors du passage aux frontières terrestres entre les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO ? (ii) y a-t-il une fluidité effective dans les échanges des biens entre les Etats membres de l'Union ? (iii) malgré les dispositions prises par la Commission de l'UEMOA, les directives en matière de droit d'établissement des professions libérales sont-elles appliquées ? (iv) quels sont les défis à relever pour que les citoyens de l'UEMOA/CEDEAO puissent réaffirmer leur appartenance à une communauté solidaire ?

Pour aider à la réflexion, la Conférence a proposé une innovation : faire précéder les interventions par la projection d'un film autour du thème central de l'évènement.

Le présent relevé de conclusions rend compte à la fois du déroulement de la conférence et de ses conclusions majeures. Dans la deuxième section qui suit, un retour est fait sur le film projeté à cette occasion. La troisième section quant à elle, présente une synthèse des différents exposés faits lors de la conférence, portant, pour la plupart, sur les réalités actuelles et défis de la libre circulation des personnes et des biens dans notre espace. La section 4 enfin, fait le point sur les principaux enseignements à tirer des exposés et interventions.

II. PROJECTION DU FILM

A la différence des quatre premières éditions des conférences de l'intégration, la cinquième édition a commencé par la projection du Film « les Frontières », d'Apolline TRAORE afin de mieux illustrer les réalités de la libre circulation des personnes et des biens.

2.1. Contenu du film

Le film projeté retrace l'aventure périlleuse de quatre femmes commerçantes du Sénégal au Nigeria, un périple de sept jours pour traverser cinq pays africains (Sénégal, Mali, Bénin, Burkina Faso et Nigeria). Il s'agit d'un récit tragi-comique sur l'entrave à la libre circulation des personnes et des biens. À la 25^{ème} édition du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO), ce film a obtenu deux prix

spéciaux : i) le prix spécial CEDEAO de l'intégration pour le meilleur film ouest-africain et ii) le prix spécial **Félix Houphouët BOIGNY**.

2.2. Commentaires et enseignements à tirer du film

Madame Apolline TRAORE, la réalisatrice du film, a fait des commentaires à la suite de la projection. Dans son développement, elle a mis l'accent sur sa détermination lors du tournage du film à voir certaines réalités sur le terrain lors des passages des frontières et à prendre certains récits reflétant les réalités quotidiennes. Pour ce faire, elle est partie avec son équipe du Sénégal jusqu'au Nigeria en passant par le Mali, le Burkina Faso et le Bénin et cela durant trois semaines pour faire le périple. Elle a ensuite apporté des changements au scénario du film compte tenu de l'ampleur de certaines réalités touchant plus particulièrement les femmes.

Du film projeté, selon Monsieur Seydou SISSOUMA, ancien Commissaire de l'UEMOA, les quatre enseignements ci-dessous pourraient être tirés :

- l'intégration, une aventure humaine ;
- des textes trop parfaits pour être appliqués ;
- des corridors livrés à la corruption et au racket ;
- l'insécurité, facteur supplémentaire de trouble.

III. REALITES ACTUELLES ET DEFIS DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS

Dans cette section, nous faisons la synthèse des exposés sur les réalités actuelles et les défis de la libre circulation des personnes et des biens. Les interventions ont été essentiellement effectuées par Monsieur SISSOUMA, Ancien Commissaire de l'UEMOA et les Membres d'Organes de l'UEMOA.

3.1. Exposés sur les réalités actuelles et les défis de la libre circulation des personnes et des biens

Exposé de Monsieur Seydou SISSOUMA

Monsieur Seydou SISSOUMA, Ancien Commissaire de la Commission de l'UEMOA a fait une présentation qui compare en matière de libre circulation des personnes et des biens, plusieurs Communautés Economiques Régionales existantes en Afrique comme la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Economique Régionale des Etats d'Afrique Australe (SADEC), la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Est (EAC) et de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Pour la Zone CEMAC, il se trouve que la suppression du visa entre les pays de cette zone remonte à seulement 2017 pour la plus part.

Quant à la SADEC, un premier projet ambitieux sur la libre circulation en 1996 a vite été abandonné pour cause de disparité du poids économique des Etats.

Le Commissaire SISSOUMA trouve que pour l'UMA, le processus d'intégration est contrarié par le conflit du Sahara Occidental.

Au-delà des aspects négatifs révélés par le film, il trouve que le cadre réglementaire et normatif de l'Afrique de l'Ouest en matière de libre circulation est assez complet. La dernière génération de droit dans le cadre de la libre circulation et relative à l'égalité de traitement des étudiants de l'Union dans les établissements d'enseignement supérieur public de l'Espace a déjà enregistré des progrès appréciables dans la Zone.

En termes de défis pour l'Union, il trouve nécessaire de **décliner en autant d'interpellations qu'il y a d'acteurs pour l'effectivité de la libre circulation :**

- La Commission dans son rôle de force de proposition pour la levée des obstacles ;
- Les Etats pour faire respecter par l'incitation ou la sanction de règles communautaires qui découlent de leur volonté politique ;
- Les citoyens communautaires par une meilleure connaissance de leurs droits, notamment dans le cadre de la libre circulation.

Comme pour comparer l'UEMOA à d'autres communautés économiques régionales, le Commissaire SISSOUMA a terminé son intervention par cet adage qui dit « **Quand je me regarde, je me déssole, quand je me compare, je me console** ».

Exposé du Commissaire Ibrahima DIEME

Selon le Commissaire DIEME, grâce aux différentes réformes entreprises par l'Union depuis sa création, la libre circulation fait partie aujourd'hui des grands acquis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. La suppression du visa et du permis d'entrer, le droit de résidence, l'origine communautaire, les règlements et directives relatifs au droit d'établissement constituent des avancées irréfutables de l'Union en matière d'intégration régionale.

S'agissant du cas spécifique des marchandises, celles reconnues d'origine communautaire ne sont pas assujetties aux droits et taxes inscrits au Tarif Extérieur Commun (TEC). Elles peuvent par conséquent circuler librement sur toute l'étendue du territoire communautaire.

Au dernier décompte, 6084 produits émanant de 955 entreprises bénéficiaient de l'agrément communautaire et circulent librement sans droit de douane ou de toute taxe d'effet équivalent.

Si la part des échanges intracommunautaires atteint difficilement 11% dans le commerce global de l'Union, le volume des échanges intracommunautaires est passé

de 988 milliards de francs en 2000 à 3 259.4 milliards de francs en 2015, soit une augmentation de près de 230% depuis la création de l'Union douanière de l'UEMOA en 2000. Et ce volume ne cesse de croître !

S'agissant de l'application des directives et règlements en matière de droit d'établissement des professions libérales, il a rappelé qu'à ce jour, sept professions libérales ont fait l'objet d'ouverture aux ressortissants communautaires : les médecins, les chirurgiens-dentistes, les architectes, les pharmaciens, les vétérinaires, les experts-comptables, les avocats.

Pour finir son intervention, le Commissaire DIEME a évoqué pour l'Union, les quatre grands défis que sont :

1. **le défi sécuritaire** qui devient un prétexte pour ne plus respecter la norme communautaire en matière du nombre de postes de contrôles sur les corridors ;
2. **le défi relatif à la méconnaissance des textes communautaires** à la fois par les usagers et par certains agents en postes aux frontières ;
3. **le défi relatif à la faible application** des dispositions communautaires. Ce point est très important car nombreux sont les textes communautaires qui régissent la libre circulation au sein de l'Union. Malheureusement, c'est leur application qui pose problème. Selon le rapport général de la Revue annuelle de 2017, le taux moyen de mise en œuvre des réformes relatives à la libre circulation est de **23%** ;
4. **le « faible poids »** des institutions communautaires face aux Etats qui n'appliquent pas les textes communautaires.

Exposé du Président de la Commission

Selon le Président, l'idéal d'une intégration régionale réussie, suppose la levée des barrières qui s'opposent à la fluidité des échanges et à la mobilité des facteurs de production. C'est tout le sens des efforts de coordination entre Etats, destinés à lever toutes les entraves qui s'opposent à l'atteinte de cette noble ambition que porte tout projet d'intégration régionale.

Il a mentionné que depuis son entrée en fonction, la Commission de l'UEMOA n'a cessé de travailler pour la réalisation de cette ambition. Malgré les efforts déployés à travers l'adoption de textes et d'interventions de terrain, la mise en œuvre et l'effectivité des dispositions du Traité de UEMOA relatives à la libre circulation des personnes et des biens, tardent à se réaliser pleinement.

La récurrence des pratiques anormales sur les corridors d'échanges de la Communauté, la multiplication des points de contrôle ainsi que les perceptions de frais illicites, l'intimidation et le harcèlement de la part des agents de police, de gendarmerie, de douanes et d'immigration, constituent des freins à une véritable liberté de circulation

des personnes et des biens. Or, les tracasseries routières impactent négativement la compétitivité économique des Etats de l'espace communautaire car elles empêchent les entreprises d'intégrer les chaînes de valeur internationales et le système du commerce mondial en raison des coûts de la logistique, des transports et du transit élevés.

Au fond, pour expliquer la récurrence des violations des droits à la liberté de circulation, nous pourrions relever la persistance de certaines vieilles pratiques au niveau des Etats et la méconnaissance des textes de la CEDEAO et de l'UEMOA sur la libre circulation des personnes et des biens aussi bien par les agents de contrôle que par les populations elles-mêmes.

A ces deux facteurs explicatifs, pourraient s'ajouter la non-acceptation par certains Etats membres des certificats d'origine délivrés par d'autres, l'inexistence d'un mécanisme approprié et spécifique dédié à la mise en œuvre des textes régissant la libre circulation des personnes et des biens, l'exigence par certains bureaux de douanes de certificat d'origine pour les produits agricoles et d'élevage, pourtant exemptés par les textes communautaires.

Pour les défis à relever, le Président a laissé entrevoir dans sa communication la nécessité pour la Commission de travailler davantage et en toute intelligence avec la CEDEAO sur le chantier commun de la libre circulation des personnes et des biens, qui constitue le fondement de toute intégration et qui touche directement le vécu des populations de nos espaces communautaires.

Il a rassuré que la coordination entre les forces de l'ordre, les acteurs du secteur des transports, les institutions faitières et les gouvernements des Etats membres sera renforcée.

Pour finir, il a mentionné que les réflexions sur le sujet seront également approfondies à partir d'une capitalisation plus compréhensible des acquis de la présente conférence notamment par le Département en charge du marché commun.

Autres exposés sans supports

En plus des interventions susmentionnées, des exposés ont été effectués par d'autres Membres d'Organes de l'UEMOA. Il s'agit de :

- Madame Fily BOUARE SISSOKO, Commissaire Chargé du Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie, et de l'Economie Numérique (DEMEN) ;
- Monsieur Essowé BARCOLA, Commissaire Chargé du Département des Services Administratifs et Financiers (DSAF);

- Monsieur Filiga Michel SAWADOGO, Commissaire Chargé du Département du Développement Humain (DDH) ;
- Monsieur Mamadou Makhtar DIAGNE, Commissaire Chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité ;
- Monsieur Abdoulaye K. SORY, Président de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA ;
- Monsieur Euloge AKPO, Juge à la Cour de Justice de l'UEMOA.

Lors de leurs interventions, ils abordé les points ci-dessous :

1. La libre circulation fait partie des réels acquis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest notamment, avec la suppression du visa, du permis d'entrer et du droit de résidence et avec l'effectivité de la mise en application des textes en matière des règles d'origine et du droit d'établissement.
2. L'Union a pris des textes afin de favoriser la mobilité des étudiants dans l'espace communautaire à travers notamment la fixation d'une période unique du baccalauréat et l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA dans la détermination des conditions et des droits d'accès aux institutions publiques d'enseignement supérieur des Etats membres de l'Union.
3. L'implication du secteur privé, moteur de la croissance économique, aux côtés des Etats Membres de l'UEMOA afin de mutualiser les efforts pour relever les multiples défis de la libre circulation des personnes et des biens dans notre espace communautaire.
4. La mise en place de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) afin de renforcer le dispositif de surveillance en mettant à la disposition des populations d'un numéro vert ou des caméras cachées permettant d'éradiquer la petite corruption oisive et insidieuse dont sont victimes les usagers.
5. La nécessité pour la Commission de l'UEMOA de s'inspirer des bonnes pratiques de l'Union Européenne pour réussir le chantier de la libre circulation des personnes et des biens.
6. La nécessité de bâtir une administration forte dans les Etats Membres pour permettre à la Commission de mettre en œuvre de façon cohérente, les recommandations issues des évaluations de la revue annuelle. A cet effet, les résultats desdites évaluations doivent faire l'objet de publication comme pour le cas de *Doing Business*.

IV. ENSEIGNEMENTS A TIRER DES EXPOSES

Des interventions sur les réalités actuelles et les défis de la libre circulation des personnes et des biens, plusieurs types d'enseignements qui touchent différents volets d'intervention de la Commission pourraient être tirés. Ainsi, en termes de perspectives à explorer sur la base d'actions concrètes, on peut retenir que les souffrances des populations aux frontières et les entraves au commerce pourraient être allégées si on :

- poursuit la sensibilisation et la formation des agents présents aux frontières ;
- développe davantage la sensibilisation des opérateurs économiques sur leurs droits et devoirs en tant qu'opérateurs communautaires ;
- renforce l'interconnexion des services d'immigration pour faciliter la mobilité des personnes ressortissantes de l'Union ;
- multiplie les visites inopinées aux frontières ;
- met en place un mécanisme d'alerte aux entraves à la libre circulation des personnes afin que toutes les distorsions y relatives soient remontées aux autorités compétentes et traitées diligemment ;
- réexamine en profondeur le droit d'établissement des professions libérales dans les Etats Membres ;
- consolide avec la CEDEAO, les synergies pour rendre effective la mise en place du Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest ;
- procède à l'harmonisation des heures d'ouverture et de fermeture des frontières terrestres.

Pour approfondir le chantier de la libre circulation des personnes et des biens, il reste également à retenir que :

- **l'instauration du régime douanier de la libre pratique** permettrait aux marchandises d'origine tierce de circuler librement sur toute l'étendue de l'espace communautaire après acquittement des droits et taxes inscrits au TEC ;
- **l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers** faciliterait le passage aux frontières et diminuerait les fraudes ;
- **l'harmonisation des législations nationales en matière de services** favoriserait leur mobilité dans l'espace UEMOA.

V. CONCLUSION

Cette cinquième édition des « Conférences de l'intégration » a offert une vue panoramique et réelle des pratiques de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace UEMOA. L'originalité de la présente édition par rapport aux précédentes, tient à la diffusion du film « Les Frontières » qui retrace les réalités quotidiennes lors des passages aux frontières.

Compte tenu du succès de la présente édition, il conviendrait d'envisager l'organisation de la sixième édition sur la même thématique, avec la possibilité d'échanges entre acteurs concernés, notamment, la police, la douane, la gendarmerie, les commerçants, les chauffeurs, etc.